

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE DE LA NOAILLE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de Conseillers :

En exercice	10
Présents	09
Pouvoir	0
Votants	09
Pour	09
Contre	0
Abstention	00

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mai à 21 heures,
le Conseil Municipal de la commune de SAINT HILAIRE
DE LA NOAILLE dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Didier LECOURT, Maire.

Date de la convocation : 12/05/2025

PRÉSENTS : MM. LECOURT D., LAMARCHE A., BORTOLUZZI R., VILLETTÉ R., BALLEREAU É., TRISCOS D., CHEVASSUT S., MMES ANTUNEZ L., MAURIN M.

ABSENT : M. BALLON JR

N° 2025/016**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Roger VILLETTÉ

Objet : Hausse de la tarification sociale pour le Restaurant scolaire, la pause méridienne et l'accueil périscolaire

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan de la tarification sociale de la cantine qui a permis aux familles les plus pauvres d'alléger leurs dépenses pour les frais de restauration grâce à la participation financière de l'État de 3 € par repas à 1€ selon la convention triennale signée en 2024.

Les tarifs de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté depuis 2023 donc le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer la tarification suivante dès septembre 2025 :

RESTAURANT SCOLAIRE	2023	2025
Q. F. jusqu'à 900 €/mois	1 €	1 €
Q.F. de 901 à 1200 €/mois	2.60 €	2.70 €
Q.F. à partir de 1201 €/mois	3.10 €	3.25 €

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE		Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
De 0 à 700	Matin Soir	0.45 € 0.55 €	0.50 € 0.60 €
De 701 à 900	Matin Soir	0.55 € 0.65 €	0.60 € 0.70 €
À partir de 901	Matin Soir	0.65 € 0.75 €	0.70 € 0.80 €

Pause méridienne	2022	2025
Tranche 1 : quotient familial de 0 à 700	0,05 €	0,10 €
Tranche 2 : quotient familial de 701 à 900	0,10 €	0,15 €
Tranche 3 : quotient familial à partir de 901	0,15 €	0,20 €

Pour servir et valoir ce que de droit,
Pour copie au registre des délibérations,

Roger VILLETTÉ
Secrétaire

Didier LECOURT
Maire